

(1)

(N° 187.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 MAI 1876.

Aliénations, acquisitions et échanges d'immeubles ⁽¹⁾.

(Dispositions additionnelles proposées par M. le Ministre des Finances.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. BEECKMAN.

MESSEURS,

Depuis le dépôt sur le bureau de la Chambre du rapport de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet des aliénations, acquisitions et échanges d'immeubles, deux amendements ont été présentés par le Gouvernement.

Le premier consiste à approuver la Convention conclue le 5 mai 1876, entre l'État et le collège des bourgmestre et échevins de Tournay, portant vente à la ville de Tournay de terrains domaniaux d'une contenance approximative de 89 ares 41 centiares. Cet amendement formerait le n° 8 de l'article premier.

Le second amendement aurait pour effet d'approuver la transaction conclue en chambre du conseil de la Cour d'appel de Gand, le 1^{er} mai 1876, entre l'État et les héritiers du général comte Van Damme, relativement à des polders et schoores du Zwin.

Le Gouvernement serait en outre autorisé à vendre par adjudication publique les terrains qui demeureront acquis à l'État par suite de cette transaction, et les autres terrains dont il est propriétaire dans le Zwin.

(¹) Projet de loi, n° 159.

Rapport, n° 156.

Dispositions additionnelles, n° 174.

(²) La commission était composée de MM. DE LEHAYE, *président*, BEECKMAN, DESCAMPS, GUYOT et DE MACAR.

Le produit des premières ventes sera affecté jusqu'à due concurrence au paiement à faire aux héritiers Van Damme et à la liquidation des frais du procès.

Cet amendement formerait un article deux du projet de loi.

Après avoir examiné les dispositions additionnelles, la commission a reconnu que les deux conventions dont il est question dans ces amendements sont justes et favorables aux divers intéressés; en conséquence, à l'unanimité des membres présents, elle les adopte.

Le Rapporteur,

J. BEECKMAN.

Le Président,

DE LEHAYE.
